A.E.T.A

AGIR POUR DES ELECTIONS TRANSPARENTES ET APAISEES

Plate-forme des ONG de la Société Civile *dotée de la personnalité juridique*

Arrêté Ministériel N°125/CAB/MIN/I&DH/2011 du 11 Avril 2011

N/Réf. : 005/AETA/SG/2019

Kinshasa, le 09 juillet 2019

Concerne : Sollicitation de la participation aux travaux des Commissions chargées des réformes électorales

A l'Honorable Madame la Présidente de l'Assemblée Nationale à KINSHASA/LINGWALA

ASSEMBLEE NATIONALE
CABINET DU PRESIDENT
SECRETARIAT
N° d'Enreg. 3006
Exp. 09 JUIL 2019
Heure
Signature

Honorable Présidente,

La plateforme Agir pour les Elections Transparentes et Apaisées, AETA en sigle, a l'insigne honneur d'approcher votre autorité pour ce qui est sus-margé.

Cette demande tient au désir ardent de l'AETA à contribuer tant soit peu aux réformes des politiques liées aux élections que devra entreprendre la Chambre Basse du Parlement de la République Démocratique du Congo. Elle est également subsidiaire à votre volonté exprimée, le vendredi 21 juin dernier au cours des échanges initiés par la Fondation Hirondelle sur les élections locales, de voir les acteurs de la société civile s'impliquer dans les travaux des commissions spécifiques de l'Assemblée Nationale sur les réformes des politiques.

Pour votre gouverne, AETA est une plate de la société civile spécialisée sur les questions de démocratie, des électorales et de gouvernance. Elle existe depuis 2010 et est dotée d'une personnalité juridique. Elle regorge une expertise technique avérée qui lui a permis d'accompagner avec pertinence les processus électoraux 2011 et 2018 grâce à ses études techniques et à ses missions de monitoring et d'observation des scrutins.

Parmi ses principales contributions aux réformes politiques antérieures figurent les propositions de la loi organique sur la Commission Electorale National Indépendante de 2013 et la loi sur le Conseil National de Suivi de l'Accord du 31 décembre 2016, CNSA en sigle, lesquelles ont été portées par des députés nationaux de la dernière mandature. A ce jour, AETA a constitué un cahier des recommandations appropriées assorties de l'observation des derniers scrutins et des avis juridiques pertinents visant la modification de la loi électorale et la loi organique sur la CENI.

Veuillez agréer, **Honorable Présidente**, l'expression de notre haute considération.

Pour l'AETA

Gérard BISAMBU
Secrétaire Général

Jérôme M. BONSO
Secrétaire Permanent

SIEGE SOCIAL: 34 av. Palais du Peuple, C. Lingwala, Kinshasa – RDC
Email: aetardc.networkelec@gmail.com, philoj2002@gmail.com, jbonso.linelit2@ gmail.com, gralula@yahoo.fr

A.E.T.A

AGIR POUR DES ELECTIONS TRANSPARENTES ET APAISEES

Plate-forme des ONG de la Société Civile *dotée de la personnalité juridique*

Arrêté Ministériel N°125/CAB/MIN/J&DH/2011 du 11 Avril 2011

N/Réf. : 004/AETA/SG/2019

Kinshasa, le 09 juillet 2019

Concerne : Sollicitation de la programmation des matières concernant la CENI dans l'ordre du jour de la session extraordinaire de l'Assemblée Nationale

A l'Honorable Madame la Présidente de l'Assemblée Nationale à KINSHASA/LINGWALA

ASSEMBLEE NATIONALE
CABINET DU PRESIDENT
SECRETARIAT
N° d'Enreg. 3005
Exp. 09 JUIL 2019
Heure
Signature

Honorable Présidente,

La plate-forme Agir pour des Elections Transparentes et Apaisées, AETA en sigle, tient avant tout à vous présenter ses chaleureuses félicitations à la suite de votre élection à la présidence du Bureau de l'Assemblée Nationale de la République Démocratique du Congo. Première femme à accéder à la tête de la deuxième Institution du pays, elle reste rassurée que vous mettrez à l'œuvre vos compétences et efforts, du reste incontestables, pour marquer des lettres d'or cette troisième législature.

D'ores et déjà, AETA approche votre bienveillance pour ce qui est repris en concerne. Il s'agit principalement de l'examen profond par les élus du peuple des rapports d'activités et de la gestion financière pour la période de mai 2015 à juin 2019 de la Commission Electorale Nationale Indépendante, CENI.

Cet exercice de contrôle démocratique permettra non seulement de formuler des recommandations devant orienter les réformes électorales idoines à requalifier la gestion de la suite du processus électoral, mais aussi et surtout, contribuera à restaurer la confiance des Congolais dans le processus de démocratisation du pays.

AETA souhaiterait ainsi que le débat y relatif soit fortement médiatisé à l'intention de la population congolaise.

Pour votre gouverne, AETA est une plate de la société civile spécialisée sur les questions électorales qui existe depuis 2010. Elle regorge l'expertise technique qui lui a permis d'accompagner avec pertinence les processus

électoraux 2011 et 2018 grâce aux études techniques, au monitoring et à l'observation des scrutins.

Veuillez agréer, **Honorable Présidente**, l'expression de notre considération distinguée.

Pour l'AETA,

Gérard BISAMBU
Secrétaire Général

Jérôme M. BONSO
Secrétaire Permanent

SIEGE SOCIAL: 34 av. Palais du Peuple, C. Lingwala, Kinshasa – RDC
Email: aetardc.networkelec@gmail.com, philoj2002@gmail.com, jbonso.linelit2@ gmail.com, gralula@yahoo.fr